

---

L'accident: le 10 juillet 1976, l'explosion d'un réacteur chimique produisant des herbicides. La société Icmesa, filiale du groupe Givaudan-Hoffmann-Laroche, est mise en cause. C'est à ce jour, l'accident industriel le plus connu ayant entraîné deux directives dites SEVESO et SEVESO2.

Il a causé un rejet de dioxines dans l'atmosphère. Ce nuage a contaminé une région étendue (1800 ha). L'usine produisait du 2,4,5-trichlorophénol et cet accident se traduisit par la libération de 1 à 5 kg de 2,3,7,8-TCDD plus familièrement appelé "dioxine de Seveso".

Cet accident industriel a causé une grande panique. Les habitants les plus proches sont évacués, le cheptel abattu, de nombreux bâtiments sont rasés. Plus de 37000 personnes subiront les causes de cet accident.

Bien que n'ayant pas causé de morts directes, cet accident a fait naître un débat important sur les risques provoqués par les dioxines, mais aussi sur la réglementation en matière de prévention des risques technologiques.

17 ans après l'incident de Seveso, le professeur Pesatori de l'Université de Milan publie les résultats d'une étude démarrée en 1983 sur les cancers induits par l'émission massive de la dioxine TCDD. L'étude a porté sur la population âgée de 0 à 19 ans, sur 3 zones et sur plus de 600 000 personnes. Statistiquement, il est apparu que le taux de cancer dans la zone contaminée n'était pas supérieur à la normale si ce n'est pour deux cas de cancers thyroïdiens. Cette étude prolonge le débat sur la toxicité des dioxines et sur les normes de rejets de plus en plus drastiques des nouveaux incinérateurs et autres usines de sidérurgie.

La chasse aux fûts de dioxine.

A la fin du mois d'août 1982, le réacteur de l'Icmesa est vidé et son contenu. Des déchets chimiques contaminés par la dioxine de Seveso sont transférés dans 41 fûts. Normalement, ils auraient dû être transportés à Bâle (Suisse) afin d'y être incinérés par l'entreprise Ciba.

Mais, passés la frontière italienne à Vintimille, les fûts sont tout simplement "perdus". L'Europe est en émoi et part à la chasse aux fûts de dioxine. Ils seront découverts, en mai 1983, dans un abattoir désaffecté du Nord de la France (Anguilcourt-le-Sart).

Ils y avaient été bien évidemment déposés illégalement. Pour finir, les fûts sont repris et enfin transportés chez Ciba et incinérés en novembre 1985. Durant cette période, de nombreux communiqués de presse informent et rassurent le public.

Un rapport sur le déroulement de l'incinération sera rédigé en mai 1986.